

Dépôt de projets de loi

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donne la parole au vice-premier ministre (M. Mazankowski).

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 9(4)a du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement quotidien afin de terminer le dépôt des projets de loi.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Broadbent: Le coup le plus bas que j'aie jamais vu.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Manly: Je soulève la question de privilège.

M. Keeper: Je soulève la question de privilège.

M. Robinson: Le Règlement. Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Keeper: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

M. Dick: Vous aurez votre tour.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Andre: Vous pouvez partir sans sa permission.

• (1650)

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby invoque le Règlement et je lui sais gré d'avoir attendu si patiemment.

M. Keeper: Je soulève la question de privilège.

M. Robinson: Je cède la parole à mon collègue qui a soulevé la question de privilège, monsieur le Président.

[Français]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège qui découle des commentaires de mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il a dit quelque chose concernant les députés qui étudient le français aux frais des contribuables canadiens.

[Traduction]

Il dit des calomnies.

[Français]

Il a fait une mauvaise impression.

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre! Soit dit en toute déférence, la présidence n'estime pas qu'il s'agit d'une question de privilège.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mes collègues et votre décision à propos de l'occasion offerte aux députés d'expliquer comment ils auraient voté en fait, s'ils avaient été présents au moment d'un vote. Je voudrais connaître la décision de la présidence. Il y a eu plusieurs votes aujourd'hui et à cause d'imprévu, je n'ai pas pu être présent à un certain vote. J'étais en mission officielle.

Je voudrais que la présidence me dise quelle limite de temps a été fixée lorsqu'un député ou une députée désire expliquer son absence de la Chambre et comment il ou elle aurait voté.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je demande au député de se rasseoir. Ce n'est pas là un rappel au Règlement. C'est une invitation à débattre une question hypothétique.

Le député de Burnaby a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en rapport avec les affaires dont la chambre est maintenant saisie. Je ne sais pas quelles sont exactement ces affaires.

Une voix: Nous savons cela.

M. Robinson: Votre Honneur a accordé la parole au vice-premier ministre lorsqu'il l'a demandée. Mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) l'a demandée aussi.

M. Mazankowski: C'est là une critique de la présidence, voyons.

M. Nowlan: Ce n'est pas un rappel au Règlement et vous le savez.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burnaby sur un rappel au Règlement. Si le député veut bien présenter son point, la présidence rendra sa décision.

M. Robinson: J'essaie de m'expliquer, mais les députés de l'autre côté m'interrompent.

M. Nowlan: Vous pouvez le dire.

Des voix: Oh, oh!